

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 23 Décembre 1824.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

MM. les Abonnés à cette feuille sont invités à renouveler avant le 31 du courant, leur abonnement pour l'année prochaine 1825, par lettres affianchées.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Conseil d'Etat, par son arrêt en date du 13 Décembre courant, ayant ordonné la liquidation sommaire des biens et dettes du nommé Nicolas Lamblé, de Villard, brasseur de bière à Valangin, lequel a depuis quelque tems quitté le pays; M. le Baron de Chambrier, maire dudit Valangin, a fixé au Vendredi 7 Janvier prochain, la tenue de cette liquidation. En conséquence, tous les créanciers dudit Lamblé sont requis de se présenter le dit jour 7 Janvier, à 9 heures du matin, sur l'hôtel-de-ville de Valangin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné au Greffe de Valangin, le 20 Décembre 1824. Par ord. BREGUET, greffier.
2. La discussion des biens et dettes de la masse de défunt Henri Richardet, de Fontaines, décédé en Amérique, ayant été accordée par la Seigneurie; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé jour pour sa tenue au Vendredi 21 Janvier prochain. Tous les créanciers du dit défunt Henri Richardet sont péremptoirement assignés à se présenter sur l'hôtel-de-ville dudit Valangin, le prédit jour, dès les 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné au Greffe de Valangin, le 20 Décembre 1824. Par ordonnance: BREGUET, greffier.
3. Le soussigné receveur de Sa Majesté requiert les particuliers qui doivent des cens fonciers à la recette de Neuchâtel, de les faire acquitter le Vendredi 24 Décembre courant, avertissant ceux qui demeureront en retard, que la recouvrement sera faite à leurs frais. Aug.^{te} MATTHEY, receveur.
4. Le Conseil d'Etat, par arrêt du 7 courant, ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique des biens et dettes du Sieur Auguste Courvoisier, des Communes du Locle et de la Brévine, marchand regrattier en cette ville; M. Droz, lieutenant civil de Neuchâtel, a fixé au Mercredi 5 Janvier prochain, la tenue de la dite liquidation sommaire. En conséquence, tous les créanciers dudit Sieur Auguste Courvoisier sont requis de se présenter dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le dit jour 5 Janvier 1825, à neuf heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 14 Déc. 1824. F.-C. BOREL, greffier.
5. La Seigneurie ayant ordonné la liquidation sommaire des biens et dettes de défunt Jonas Nöthiguer, de Berne, charron, ci-devant domicilié à Boudevilliers; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée pour sa tenue au Mardi 28 Décembre courant. Les créanciers dudit Nöthiguer sont en conséquence assignés péremptoirement à se rencontrer le dit jour dès les dix heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Valangin, pour y faire valoir leurs droits et prétentions contre cette masse, sous peine de forclusion. — Le public est informé, qu'on exposera à l'enchère pour argent comptant, les outils de charron du défunt, qui sont en grand nombre, en bon état et bien assortis, ainsi que son train de ménage, le Lundi 27 courant, à l'auberge de la Croix-d'or de Boudevilliers, dès les 9 heures du matin. Donné à Valangin, le 13 Décembre 1824. Par ordonnance, A.-L. BREGUET, greffier.
6. Le public est informé, qu'ensuite des préliminaires d'usage, le Sieur Théophile Matthey-DuPra, communier du Locle, y demeurant, se présentera par-devant la Cour de Justice du dit lieu, qui sera assemblée dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville, le Vendredi 14 Janvier prochain, dès les dix heures du matin, pour postuler, tant au nom de ses enfans déjà nés, nommés Isaline, Fany et Eugénie, qu'en celui de ceux encore à naître de son mariage avec Charlotte née Humbert-Droz, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présents et futurs tant de leur dite mère Charlotte née Humbert-Droz, qu'à ceux de leurs grand-père et grand-mère maternels Charles-François Humbert-Droz et Susane née Prêtre son épouse. En conséquence, tous les créanciers des sus-nommés ou autres personnes qui croiraient avoir

de légitimes moyens d'opposition à apporter à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter le susdit jour aux lieu et heure indiqués, pour les faire valoir, sous peine, en cas de non-comparution, d'en être forclos. Greffe du Locle.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. Le Gouvernement étant dans l'intention de vendre deux vignes tierces, situées aux Parcs, lieu dit aux Ribaudes, de la contenance de 4 et de 3 ouvriers environ, joûte, la première, devers vent M. le colonel Baron de Pury, de bise M. le colonel Comte Louis de Pourtalès, de joran le sentier des Ribaudes, et d'ubère M. Ch.^s Touchon; la seconde, de vent M. Favarger-Simon, de bise M.^{lle} Henriette de Luze, de joran le sentier des Ribaudes, et d'ubère M. le colonel Baron de Pury. Les personnes auxquelles il pourrait convenir de faire l'acquisition de ces vignes, sont prévenues, qu'elles se vendront par la voie d'enchères à la minute, et que le cahier en sera déposé à la Chancellerie dès le Jeudi 23 du courant, au Jeudi 6 Janvier 1825, jour où l'échûte s'en fera dans la grande salle du Château, au dernier coup de la cloche de trois heures. Ces vignes seront mises en prix à L. 50 l'ouvrier, sans arpentage ultérieur, et abandonnées au monteur qui en offrira le plus au-delà de cette somme. Le paiement devra s'en faire comptant, ou le 6 Avril sous caution. Au Château de Neuchâtel le 21 Décembre 1824. CHANCELLERIE D'ÉTAT.
8. Les syndics de la masse d'Edouard Baillot, de Bôle, feront exposer à l'enchère par voie de la minute qui sera déposée chez M. Pettavel-Meiller, l'un des dits syndics, les immeubles de cette masse, qui consistent en une maison située dans le susdit village près la croisée des chemins qui conduisent l'un à Rochefort et les autres aux villages avoisinant le susdit lieu de Bôle; cette maison ayant droit de schild, et étant pourvue de toutes les dépendances propres et nécessaires à une auberge; idem un verger attenant, de la contenance d'une demi-pose au moins, planté d'arbres à fruits de bonnes espèces, sur un bout duquel et près d'une fontaine sont construits deux bâtimens servant l'un de boucherie et l'autre de distillerie et laboratoire de tonnelier; plus, un grand jardin devant les fenêtres de la prédite maison, de laquelle il n'est séparé que par la rue du village. Ces enchères auront lieu dès le 1^{er} Janvier prochain. p. être bouclées au 15 Février suivant, à des conditions favorables dont connaissance sera donnée aux amateurs. — Les personnes qui désireront prendre des renseignemens plus particuliers sur cet établissement, pourront s'adresser au dépositaire de la minute, ou à son collègue le Sieur justicier Auguste Pettavel, au dit Bôle.
9. La Communauté des Brenets, dans la vue d'alléger son administration, a arrêté de mettre en vente par voie d'enchères publiques, sa maison qui a p. schild le Lion-d'or, située avantageusement et bien agréablement, au milieu du village des Brenets, sur la route de France au Locle, à la Chaux-de-Fonds, etc. Cette maison se compose d'une excellente cave à voûte forte, de deux autres voûtes à l'italienne, 3 cuisines ayant chacune une cheminée; quatre grandes chambres à poêles, une grande à billard qu'on pourrait diviser en 2 ou 3 chambres à lits, cinq belles chambres à loger, sans celles de réduit; une petite grange, des bûchers et de vastes galeries. Pour en faire une plus grande auberge les moyens en seraient peu coûteux, et si on cessait de la tenir en cabaret, elle est divisée pour trois grands et beaux appartemens. Plus, deux grands jardins, dont un près de la dite maison. La mise en prix et la première passation aura lieu la soirée du Lundi 3 Janvier 1825, dans la dite auberge: les amateurs qui désireraient voir ces immeubles et la minute, n'ont qu'à s'adresser au secrétaire de la dite Commune.
10. Les héritiers de feu le Sieur Jean-Jaques Petremand, vivant maître cordonnier à Neuchâtel, exposent en vente par voie de minute, la portion de maison que le défunt possédoit en cette ville, au bas de la rue des Chavannes, consistant en une boutique, une cave et une anticave au rez-de-chaussée, et en un logement au premier étage, composé de deux chambres et une cuisine. Le loyer annuel de cette portion de maison est de 8 louis. La mise en prix est fixée à 100 louis, et sous de favorables conditions;

la vente définitive de cet immeuble aura lieu dans l'étude du notaire J.-H. Clerc, le Vendredi 24 Décembre courant, à 3 heures de l'après-midi, en faveur de la personne qui, en sus de cette somme, aura le plus offert.

11. M. le colonel de Morel et MM. ses fils, exposeront en vente par voie de minute, dans leur maison à Colombier, le Samedi 15 Janvier prochain, à deux heures de l'après-midi: 1^o Leur beau domaine sur la montagne de Plamboz, lieu dit à Jogne, de la contenance d'environ 102 faux, en pré, pâturage et beaucoup de bois de hêtre et de sapin, avec une bonne maison sus-assise, renfermant un logement de maître. 2^o Une vigne rièrè Peseux, lieu dit aux Combes, de la contenance d'environ 25 ouvriers. 3^o Deux vignes rièrè Neuchâtel, l'une à Trois-Portes et l'autre à la Caille. 4^o Et enfin, leur domaine de Colombier, consistant en 202 ouvriers de vigne, la majeure partie très-bonnes, 56 poses en vergers, prés et champs, une maison de maître, un magnifique bâtiment rural renfermant des pressoirs et caves très-bien meublées, et enfin une maison de vigneron. Si le domaine de Colombier n'étoit pas vendu en bloc, on exposera en vente chaque pièce séparément.

ON OFFRE A VENDRE.

12. Chez Auguste Borel-Borel, libraire, un joli assortiment de livres d'éducation et d'amusement pour la jeunesse, étrennes de Paris, ainsi que l'intéressant Almanach de Gotha, jeux de patience dans des boîtes, renfermant des paysages et des costumes suisses, globe terrestre portatif, dit celeste idem, et beaucoup d'autres articles pouvant s'offrir également p. Noël et le jour de l'an.
13. A l'approche du Nouvel-an, on trouvera comie de coutume dans le magasin de Chr. Gerster, libraire, un assortiment d'almanachs et d'étrennes p. 1825, d'ouvrages de littérature et de ce qu'il y a de plus nouveau p. l'enfance. Le choix de ces ouvrages a été fait avec soin, et la reliure en a été également soignée. On y trouve en outre des garde-notes d'un nouveau genre, du cartonnage, ainsi que tout ce qui concerne la librairie.
14. M. DI. Prince-Wittnauer, libraire, vient de recevoir un bel assortim. d'ouvrages nouveaux destinés à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse, étrennes diverses p. cadeaux de Noël et de Nouvel-an; cartonnages fins de Paris, du goût le plus moderne, différens encrriers portatifs en cuir de Russie et autres, cartes de géographie, un grand nombre de cadres dorés pour miniature, et nombre d'autres objets dont la variété et le bas prix ne laisseront rien à désirer.
15. Auguste Borel-Borel, libraire, vient de recevoir en commission des transparens représentant différens points-de-vue de la ville de Neuchâtel, dessinés d'après nature par un artiste suisse.
16. Chez M. Larsche, instituteur, près du Temple-neuf, plusieurs jeux tout nouveaux et très-amusans p. la jeunesse, tels que billard, jeux de quilles, de bague, etc., ainsi que divers paysages en bas-relief: le tout très-propre p. cadeaux de Noël et de Nouvel-an.
17. Une jolie pièce d'étoffe en soie p. une robe, avec satin et crêpe lisse, même couleur, pour garniture, chez Nanette Martin, tailleur, à la rue des Moulins.
18. Au Faucon, de beau chevreuil, à bon prix.
19. Deux bois de lits, une petite table, des bois de lits de repos, table de nuit: le tout en bois de noyer et proprement travaillé. S'adr. au père Reître, menuisier, rue St. Honoré.
20. Chez M.^{me} veuve Humbert-Droz, rue des Halles, des biscaumes de Nuremberg grands et petits, des raisins d'Espagne, des marmelades aux pruneaux et aux mirabelles, à bas prix.
21. M.^{lle} Julie Steiner, sur la Place, vient de recevoir l'assortiment de schalls en laine qu'elle attendait; ils ne laissent rien à désirer pour la finesse du tissu et la fraîcheur des nuances. Les schalls à fond uni et à bordure riche, en soie et en mérinos, seront ici p. le 28 courant. Elle a à la vente, des glaces de Paris de différentes grandeurs, mérinos anglais de toutes couleurs, mérinos noir façon cachemire de la plus grande finesse, p. robes et schalls de deuil, fichus de Lyon, velours en soie et coton, etc. etc.
22. Chez M. Borel-Warnod, du vin blanc crû de la mairie de la ville, à 4 et 4 1/2 batz le pot, par brandes.

23. De suite, trois dindes grasses et jeunes. S'adr. à l'abbaye de Bevaix.

24. Faute de place, deux pendules à choisir parmi cinq, faisant différentes fonctions et de différents prix. S'adr. au bureau d'avis.

25. Jaq. Dorn vient de recevoir un assortiment de levantines noires et autres couleurs, des taffetas et marcellines noires, des étoffes mi-soie de goût, des côte-palis, des fichus crépons et autres, cravates en soie et en coton, indiennes de Mulhouse et du pays; il en a de ces dernières en $\frac{3}{4}$ de large, forte toile, qu'il cédera à 11 batz l'aune; mérinos anglais en diverses qualités et couleurs, baths, peluches, cotelines de Berlin, pierrelates, draps de différentes qualités, ratine noire p. guêtres, toiles de coton blanches, anglaises et suisses, p. chemises et autres usages, en 6, 7, 8 et 10 quarts de large, dite croisée 10 et 12 quarts, toile de ritte p. chemises, dite rousse par pièces de 36 aunes, d'une qualité supérieure à celles qu'on a eues jusqu'ici, à 170 batz la pièce, et d'une qualité inférieure à 160 batz; coton à tricoter anglais et suisse, mouliné et autre, dit à tisser. Il a en commission d'une première qualité laines à tricoter, basin canelé et uni p. corsets, futaine p. lits et p. doublure; il tient aussi des ouates.

26. Un char-à-banc couvert, ayant un siège sur ressorts, très-léger, fort propre, et ayant très-peu servi; de plus, un wurst neuf: ces deux objets beaucoup au-dessous de leur valeur. S'adr. à David Bechdolf, maître sellier, rue de l'Hôpital.

27. M. Fréd. Lorimier, marchand de fer, toujours bien assorti en ce qui concerne son commerce, vient de recevoir des fers à l'italienne, très-commodes p. repasser les garnitures, surtout celles de robes; nécessaires d'outils p. cadeaux de Nouvel-an, un bel assortiment de services en fer étamé et de composition, prem. qualité, marmites, coquelles et casseroles en fer émaillé, avantageusement connues, paniers à cuire les pommes-de-terre, fourneaux en fer cru, chauffe-pieds, sonnettes de table et autres, ainsi que des grelots de toutes grosseurs. Il lui reste encore quelques articles de sellerie plaqués en argent et des chandeliers, du coton fin à deux bouts, une corde de tour en bon état, et des tonneaux d'emballage: le tout à bas prix.

28. M. A.-H. Heinzely, rue des Epancheurs, vient de recevoir un envoi de terre-de-pipe et de verrierie choisies; ils est à même de céder ces articles à très-bon compte. Il a également reçu une petite partie d'huile épurée à quinquet, dont la qualité est très-bonne.

29. On trouvera au magasin de M. Henri Fleury, vis-à-vis la pharmacie de M. Eckard, rue des Moulins, outre ses articles d'épicerie dont il est bien assorti, des sucres en pains, canari et double raffinade, qu'il cédera à 9 bz. et 8 $\frac{1}{2}$ bz. la livre; morue de la dernière pêche, biscaumes de Nuremberg, brignoles et autres fruits nouveaux, etc. etc.: le tout à juste prix.

30. MM. Borel frères sont toujours bien assortis en ce qui concerne leur commerce d'épicerie; sucre de Paris, très-belle qualité, à 5 $\frac{3}{4}$ batz la livre, café de bon goût depuis les prix de 6 $\frac{1}{2}$ à 9 batz la livre, savon de Marseille très-sec, bleu-pâle, 1^{re} qualité, à 4 batz par pain; amidon surfin, huile d'olive surfine, d'œillette, à quinquet et de navette; vinaigre aux fines herbes, à l'estragon p. la table, dit ordinaire; pruneaux 1^{re} qualité, raisins de Smyrne, dits de Corinthe très-beaux; amandes dites à la princesse très-fraîches, citrons en détail et par caisses, de très-belles oranges; anchois, capres, morilles, moutarde, eau de fleur d'orange double de Palerme, pâtes d'Italie, simolat, gruz, riz de Piémont, orge d'Ulmet et du Pays, et nombre d'autres articles. Ils sont de plus toujours bien assortis de fermente p. la bâtisse, et de quantité d'autres objets en fer.

31. Un très-beau bureau à trois corps, neuf. S'adr. à Louise Matthey, rue Fleury.

32. Un fort beau billon planches de noyer, à voir à la scierie de St. Blaise.

33. Chez J.-P. Bardet, boisselier, de beaux sabots soit chaque garnis en laine, et de beaux chauffe-pieds. Le même est toujours bien assorti dans les articles de son commerce.

34. Une ânesse propre au travail. S'adr. à Diacon à la Coudre.

35. MM. Nicod frères viennent de recevoir un bel assortiment de schalls mérinos $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{4}$, $\frac{5}{4}$, dans le dernier goût. Wantant se défaire d'une partie bijouterie qui leur reste, consistant en chaînes et clefs de montre, coliers, boucles d'oreilles, bagues, épingles, etc.; ils céderont ces articles au-dessous du prix coûtant.

36. Des vins de Bordeaux très-bonne qualité, rouge et blanc, en bouteilles, qui proviennent de feu M. le Baron St. de Chambrier. S'adr. p. le prix à Gigaud-Buchenel.

37. Chez M.^{me} Wavre-Wattel, des oies grasses et vivantes, si on le desire, ainsi que des pigeons et des œufs frais, à juste prix. On continue à vendre dans la dite maison, des vins nouveaux absinthés, à 4 $\frac{1}{2}$ batz le pot.

38. Des vins rouge et blanc de 1819, en bouteilles, et du vin rouge 1822, par brandes, chez M. de Pury-Châtelain.

38. Chez MM. Borel et Roulet, de très-bon vin vieux rouge, en bouteille, à 4 $\frac{1}{2}$ batz la bouteille, en rendant le verre; ils en livreront la quantité que l'on désirera.

40. Des langues fraîches et fumées, chez M. de Vattel, châtelain du Val-de-Travers, rue du Château.

41. M. A.-F. Wittnauer, à la Grand'rue, croit devoir, p. cette époque prochaine de Noël et de Nouvel-an, rappeler au public qu'il sera, comé de coutume, amplement pourvu de biscaumes petits et grands, et que l'on peut en avoir de commande au gré des amateurs.

42. Schmid-Gorgerat, aux bains, a reçu en commission, du château de Vaumarcus, de l'eau de cerises de 1819, distillée au bain-marie. Cette liqueur ne laisse rien à désirer aux connaisseurs, et l'on en remettra par pots et demi-pots, à un prix raisonnable.

43. La pharmacie Bernard, pourvue d'un proviseur déjà avantageusement connu en cette ville, continue à offrir au public des remèdes de bonne qualité et à des prix modérés, ainsi que du passé.

44. Une trentaine de mesures de graine d'esparcette. S'adr. au fermier de l'abbaye de Bevaix, qui offre d'hiverner quelques chevaux ou bêtes à cornes. Il sera modique p. les prix de l'un et de l'autre article.

45. Ch. Dagond sera très-bien assorti en joujoux d'enfants p. Noël et en étrennes de Nouvel-an. Il a également un grand assortiment d'articles en tricot de laine, dit pour mettre sur la peau; souliers et sabots fourrés, ainsi qu'en broches de tout genre de sa fabrique: le tout à des prix très-modiques. Il occupe les mêmes magasins que du passé.

46. On trouvera dès-à-présent tous les jours, chez le Sieur Matthey, boulanger à la Grand'rue, des écrelets blancs et rouges, grands et petits, recommandables par leur bonté et la modicité de leur prix.

IMMEUBLES.

47. Une vigne aux Petites-Rochettes, contenant 1 ouvrier, de bon rapport et en très-bon état. S'adr. à M. Borel-Boyer père.

ON OFFRE À LOUER.

48. De suite, une chambre meublée, chez M.^{me} Phillipin-Gigaud, à la Grand'rue.

49. Une chambre et un cabinet meublés, au troisième étage de la maison de la veuve Borel, maréchal.

50. Pour Noël, une chambre et une cuisine dans la maison de l'auberge du Pont-neuf à Serrières. Plus, un logement dans la maison vis-à-vis, composé de trois chambres et d'une cuisine, et ayant vue sur le lac. S'adr. à Fréd. Schaub, aubergiste à Serrières.

51. Dès-à-présent, un logement composé de cinq chambres, avec cuisine, cave, chambre à serrer, dans une maison agréablement située au centre du Val-de-Ruz et à proximité des routes de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds et au Val-de-St.-Imier. S'adr. p. le prix et les conditions au Sieur justicier Gretillat, à Coffrane.

52. Pour Noël, un logement à la Favarge, composé de trois pièces, cave, écurie, et auquel on pourrait joindre un petit jardin. — De plus, une pièce de terre près la Coudre, et un pré à Villard. S'adr. à Berthoud-Bardet, vis-à-vis la Poste.

53. Un petit logement dans un des plus beaux quartiers de la ville, au rez-de-chaussée; il pourrait servir de boutique. S'adr. au bur. d'avis.

ON OFFRE À AMODIER.

54. Un bien situé à Serroue, de la contenance d'environ 45 poses. S'adr. p. les conditions à C. Borel, tanneur, à Valangin.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

55. Une personne d'âge mûr, qui patle bien les deux langues, et qui connaît parfaitement la couture, desire se placer dans quelque bonne maison en qualité de bonne d'enfants, de garde-malade ou de releveusé de couches. S'adr. au bureau d'avis.

56. Une femme âgée de 20 ans, dernièrement accouchée et demeurant à Bretiège, canton de Berne, desire trouver une place comme nourrice. S'adr. au bureau d'avis.

57. Une personne de bonne famille, âgée d'une trentaine d'années, parlant les deux langues, et sachant parfaitement faire tous les ouvrages du sexe, ainsi que la cuisine, desire trouver une place dans une bonne maison ou dans une hôtellerie, soit comme femme-de-chambre ou pour soigner un ménage. On en donnera les renseignements les plus satisfaisants. S'adr. au bureau de cette feuille.

58. On demande de suite ou pour Noël, une fille d'un âge mûr, qui sache bien lire et écrire, connaisse bien le service et la cuisine, et soit surtout munie de bons certificats; elle recevrait un bon gage. S'adr. au bureau d'avis.

59. On desire placer une jeune fille en apprentissage chez une bonne maitresse couturière de cette ville. S'adr. au bureau d'avis.

60. Un homme d'âge mûr, demeurant en ville, parlant les deux langues et connaissant le service de la maison, désirerait trouver dès-à-présent à faire pendant la journée des chambres de quelques Messieurs, ou des commissions quelconques, auxquelles on pourra l'employer avec toute confiance; il ne négligera rien p. mériter la bienveillance des personnes qui voudront bien lui procurer de l'occupation. S'ad. à D.F. Benoit, à la tue des Moulins, n° 145.

61. Deux jeunes gens, l'un de 17 et l'autre de 18 ans, tous deux forts et robustes, entendant très-bien les ouvrages de la campagne et sachant conduire les chevaux, désireraient se placer dès Noël ou plus tard. L'un d'eux en particulier paraît avoir toutes les qualités qui en feraient un bon cocher. On pourra en avoir des informations chez M. Petitpierre-Rougemont à St. Aubin, ou, dès le 15 Janvier prochain, dans sa maison à Neuchâtel.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

62. Il a été volé dans une vigne aux environs de la ville, divers outils de vigneron, savoir: deux fossoirs à becs, un fossoir plat et deux pioches, marqués, sur la tête, les uns FIR, et les autres NT. Les personnes auxquelles ces outils pourraient être offerts, sont priées d'en donner avis à MM. J.-J. Bouvier et C.^e, qui récompenseront.

63. Les voituriers Boichard, de Pontarlier, ayant chargé avec lettre de voiture de MM. Bouvet frères de Paris, ad.^e K° 5, une caisse habilement neufs, portant l'adresse de M. Wess à Neuchâtel; la personne à qui le chargeur Nicole pourrait l'avoir remise par erreur le 9 ou 10 Octobre dernier, est priée d'en donner connaissance de suite à MM. Ed. Bovet et Lerch de cette ville, qui sont chargés par le propriétaire d'en faire la recherche.

AVIS DIVERS.

64. Les personnes qui voudraient encore prendre part à la souscription ouverte pour l'encouragement de la musique en cette ville, sont invitées à souscrire chez le Sieur Savoye, concierge du Concert, où elles pourront prendre connaissance des conditions et du but de cette souscription, et cela avant la fin de ce mois, terme auquel elle sera définitivement close et bouclée.

65. On demande un associé pour faire venir la quatrième section du bulletin universel des sciences et de l'industrie, publié à Paris par M. le B.^{on} de Férassai. Cette section traite de l'agriculture, de l'économie rurale, domestique et forestière, etc. L'abonnement pour l'année est de 20 francs de France, franc de port. S'adr. au bureau d'avis.

66. Une bonne maison de Bâle demande pour apprenti, un jeune homme de bonne mœurs; on désirerait qu'il connût les principes de la langue allemande. S'adresser à MM. Preud'homme et Favarger, qui offrent à vendre, par brandes ou plus, de bons vins blancs de 1819 et 1822, à des prix raisonnables, ainsi que des vins vieux en bouteilles de différentes qualités; le tout du meilleur crû du Pays. On peut avoir chez eux tous les jours aussi par brandes, un bon vin de table, à bas prix.

67. Ch. Borel désirant donner encore une ou deux leçons, soit d'italien, soit de français ou de latin, assure les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance, qu'il fera tous ses efforts p. mériter leur approbation. S'ad. chez J.-L. Borel, à la Grand'rue, n° 249.

Changemens de Domicile.

68. Petermand, maître cordonnier, avise ses pratiques, ainsi que le public, qu'il demeure actuellement à la rue des Moulins, maison de M. F.^e Fornachon, au second étage. Comme il est toujours assorti de bonnes marchandises, il espère contenter les personnes qui voudront bien l'occuper. Il avise de même, qu'il sera dorénavant pourvu de chaussures pour bal en tous genres. — Il se chargerait volontiers d'un apprenti de bonnes mœurs.

TAXE DU PAIN, dès le 29 Novembre 1824.

Le pain mi-blanc	à 4 $\frac{1}{2}$ cr. la livre.
Le pain blanc	à 5 $\frac{1}{2}$ cr.
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 $\frac{3}{4}$ onces.	
Celui d'un batz	9 $\frac{5}{8}$ "
Celui de six creutzers	17 "

TAXE DES VIANDES, dès le 4 Octobre 1824.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 8 cr.	Le veau à 7 $\frac{1}{2}$ cr.
La vache à 7 cr.	Le mouton à 8 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 16 Décembre.

Froment	l'émine bz. 21 $\frac{3}{4}$ à 22 $\frac{1}{4}$.
Moitié-blé	— " 16 à 18.
Mêle	— " 13 à 14.
Avoine	— " 7 $\frac{1}{2}$ à 8.
Epautre	le quintal L. 10 " 5 s.